

AUTRE DISPOSITIF FINANCIER

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Favoriser l'émergence de nouvelles entreprises solidaires en finançant la phase de maturation du projet.

L'enjeu est de :

- **Faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux** et de nouvelles entreprises sociales et solidaires
- **Favoriser la création d'emploi**

Qu'est-ce qu'une entreprise sociale ?

Les entreprises sociales sont des entreprises à finalité sociale, sociétale ou environnementale et à lucrativité limitée. Elles cherchent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Toute entreprise**, et plus particulièrement toute entreprise solidaire, **souhaitant contribuer à la création d'une nouvelle entreprise sociale et solidaire.**
- **Tout porteur de projet** qui souhaite **créer son entreprise sociale et solidaire** et qui, pour cela, doit se faire salarier d'une entreprise porteuse **pour mener une étude de faisabilité.**

QUE FINANCE LE FONDS DE CONFIANCE ?

- **Jusqu'à 50% des frais HT de l'étude de faisabilité** supportés par l'entreprise (salaire du porteur de projet, frais de déplacements, frais généraux...)
- à hauteur de **20 000 € maximum** par projet sous forme de subvention (28 000 € dans certaines régions).

NB : La mobilisation d'un cofinancement d'un autre partenaire est nécessaire.

Principaux réseaux partenaires du Fonds de Confiance :

AVISE, BPI, CNCE-GEIQ, CNEI, COORACE, Réseau Cocagne, UNEA, Emmaüs France, Fondation Agir Contre l'Exclusion, Coopérer pour Entreprendre, ANDES, RN Ressourcerie, Réseau Entreprendre, Crédit Coopératif, MSA et de la Fondation Vinci pour la Cité.

France Active est gestionnaire du Fonds de Confiance, avec l'appui du pôle entrepreneurs sociaux de la **Caisse des Dépôts**, de la **Fondation MACIF** et du **Fonds Agir pour l'Insertion dans l'Industrie (A2i)**.

COMMENT SAISIR LE FONDS DE CONFIANCE ?

Pré-requis avant envoi de la demande :

- Choix du porteur de projet, identifié comme le futur dirigeant de la nouvelle entreprise sociale, et en charge de la réalisation de l'étude de faisabilité.
- Engagement de l'entreprise porteuse à salarier le porteur de projet pendant la durée de l'étude de faisabilité.
- Définition du contenu de l'étude de faisabilité avec objectifs précis et calendrier.
- Accompagnement du porteur de projet par un comité de pilotage, présidé par le dirigeant de l'entreprise porteuse.

Dossier libre à constituer pour envoi à France Active :

- Lettre de parrainage d'un réseau partenaire du Fonds de Confiance.
- **A propos de l'entreprise porteuse :**
 - présentation de l'entreprise porteuse,
 - derniers bilan et compte de résultat.
- **A propos du projet de création / développement :**
 - présentation du projet,
 - présentation des étapes de réalisation de l'étude de faisabilité et de son calendrier de mise en œuvre,
 - budget de l'étude de faisabilité et co-financements envisagés,
 - membres du comité de pilotage.
- **A propos du porteur de projet :**
 - CV, lettre manuscrite de motivation

Instruction de la demande :

Contactez votre interlocuteur régional du réseau France Active.

Coordonnées sur : www.franceactive.org

VOTRE INTERLOCUTEUR

Partenaires



FRANCE ACTIVE

